

Nom du Service <i>(identité du service instructeur)</i>			
Adresse du service instructeur			
Code postal		Ville	
Affaire suivie par			
Téléphone		Fax	
		Mel	

Numéro d'enregistrement		Date de dépôt	
Identité du demandeur			
Adresse			
Lieu de réalisation du projet envisagé			
Intitulé du projet envisagé			

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que votre demande de subvention sur les fonds européens a été enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus.

Toutefois, cette demande est incomplète et il vous appartient de faire parvenir à l'adresse mentionnée ci-dessus, dans les meilleurs délais, les pièces ou indications suivantes (cf. indications cochées sur le feuillet joint).

Lorsque ces pièces ou indications auront été produites, je vous ferai connaître la date avant laquelle, compte tenu des délais réglementaires d'instruction et de programmation, la décision devraient être notifiée. Je vous précise que le délai de traitement administratif de votre demande part à compter de la réception des pièces ou indications complétant le dossier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à :

Le :

Fonction et identité du signataire :

Notification de dossier incomplet de la demande de subvention

DOCUMENT-TYPE **19**

PIECES POUR COMPLEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION		à
Arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement		fournir
Description technique du projet.	<input type="checkbox"/>	
Plan de financement.	<input type="checkbox"/>	
Calendrier prévisionnel de l'opération.	<input type="checkbox"/>	
Délibérations des cofinanceurs (ou lettre d'intention).	<input type="checkbox"/>	
Attestation de non récupération de la TVA.	<input type="checkbox"/>	
Preuve de l'existence légale du porteur de projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises : extrait Kbis, inscription au registre ou répertoire concerné; ▪ Associations : copie de la publication au Journal officiel ou du récépissé de déclaration à la préfecture, et si subvention supérieure à 23 000 € les statuts ou convention constitutive; ▪ GIP : copie de la publication de l'arrêté d'approbation de la convention constitutive, et si subvention supérieure à 23 000 € la convention constitutive. 	<input type="checkbox"/>	
Pour les personnes publiques , délibération de l'organe compétent approuvant le projet d'investissement et le plan de financement prévisionnel détaillé présenté dans la demande.	<input type="checkbox"/>	
Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe.	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire ou postal.	<input type="checkbox"/>	
Pour les subventions européennes supérieures à 23 000 € : dernière liasse fiscale complète. Pour les associations et les GIP, les derniers bilans et compte de résultats approuvés par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes s'il y en a un.	<input type="checkbox"/>	
Copies des décisions d'aides publiques déjà obtenues pour le projet (délibération des collectivités locales,...) ou à défaut, la lettre de l'exécutif de la collectivité indiquant son approbation pour le projet identifié de façon précise, le montant de la subvention et l'assiette d'investissement sur laquelle elle repose, son intention de cofinancer le projet et de soumettre dans un délai précis la demande de cofinancement à l'organe délibérant.	<input type="checkbox"/>	
Devis, procès verbal de la commission d'appel d'offre pour les projets nécessitant le recours à un ou plusieurs marchés publics au delà du seuil des marchés passés sans formalités préalables (90.000 Euros HT), projets de contrats ou tous autres documents, datés et comportant l'indication de l'organisme qui les a établis, permettant d'apprécier le montant de la dépense.	<input type="checkbox"/>	
Pour les travaux, acquisitions immobilières et location : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci (promesse de vente...), certification d'un expert qualifié indépendant ou d'un organisme officiel agréé certifiant la valeur et/ou confirmant que le prix d'achat n'est pas supérieur à la valeur marchande (quand la subvention porte sur l'acquisition) ; ▪ Location (immobilier d'entreprise) : estimation de la valeur locative par le service des domaines ; ▪ Vente (immobilier d'entreprise) : estimation de la valeur vénale du bâtiment rénové au jour de la demande par le service des domaines ou un expert qualifié indépendant. ▪ Etat des autorisations préalables requises par la réglementation (permis de construire...), conditionnant le démarrage immédiat du projet et dont l'absence conduit à différer la programmation ; ▪ Plan de situation, plan cadastral, plan de masse des travaux. 	<input type="checkbox"/>	
Crédit-bail ou location : projet de contrat.	<input type="checkbox"/>	

SUBVENTION EUROPEENNE SUPERIEURE A 50 000 euros		à
		fournir
Pour les sociétés ou entreprises, les pièces comptables du bénéficiaire ultime : Bilans et comptes de résultats approuvés et signés des deux derniers exercices, accompagnés des rapports du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable ou, s'agissant du dernier exercice clos, des documents provisoires s'ils sont disponibles ; les documents financiers prévisionnels afférents à l'exercice en cours.	<input type="checkbox"/>	
Pour les collectivités locales, à l'exception du Conseil régional et des Conseils généraux , fournir en un seul exemplaire et une fois par an le compte administratif du dernier exercice clos et le budget de l'exercice en cours.	<input type="checkbox"/>	
Pour les associations , les deux derniers comptes financiers approuvés et signés.	<input type="checkbox"/>	